

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 MARS 2018**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	9	Présents :	6	Excusés :	2	Absent :	1	Votants :	8	12/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : M. Jean-Claude LAPIERRE, M. Claude BOURDON, M. Gianni FERRO, M. Bernard LAPIERRE, Mme Isabelle BERGER, M. Thomas ROLLET.

Excusé : M. Pierre LANEYRIE (a donné pouvoir à M. JC LAPIERRE)
M. Dominique REVEL (a donné pouvoir à M. C BOURDON)

Absent : M. William TROUILLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DEVIS ENTREPRISE NICOLAS DUBOIS POUR L'INSTALLATION D'UN BALLON SANITAIRE SUR CHAUDIERE EXISTANTE ET SUPPRESSION DU CHAUFFE-BAINS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis de l'entreprise de plomberie Nicolas DUBOIS, pour l'installation d'un ballon sanitaire sur chaudière existante et suppression d'un chauffe-bain à la cantine scolaire. Le devis s'élève à un montant HT de 1 292,00€ (TTC 1 550,40€) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le devis N° DE 2018-024 de Monsieur Nicolas DUBOIS, d'un montant HT de 1 292,00€ (TTC : 1 550,40€) et tous documents se rapportant à cette opération et de faire procéder au versement d'un acompte de 30 % de la commande sur signature d'un contrat de travaux et production d'une facture d'acompte.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : DEVIS ENTREPRISE NICOLAS DUBOIS POUR CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE ET REMPLACEMENT DU ROBINET DE LAVABO DU LOCAL DES CANTONNIERS

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis de l'entreprise de plomberie Nicolas DUBOIS, pour le remplacement du chauff-eau électrique et du robinet du lavabo du local des cantonniers. Le devis s'élève à un montant HT de 580,90€ (TTC 697,08€). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'autoriser le Maire à signer le devis N° DE 2018-025 de Monsieur Nicolas DUBOIS, d'un montant HT de 580,90€ (TTC : 697,08€) et tous documents se rapportant à cette opération ; et de faire procéder au versement d'un acompte de 30 % de la commande sur signature d'un contrat de travaux et production d'une facture d'acompte.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : DEMANDE DE MME LADINA BEGNI

M. le Maire présente le courrier de Mme BEGNI, gérante des chambres d'hôtes de la Grange du Bois, au sujet de la sécurité sur la RD31 au niveau de ce secteur.

La DRI, déjà alertée sur ce problème a conclu que les vitesses pratiquées sont conformes à l'environnement routier et que l'analyse de l'accidentologie sur ce secteur ne révèle aucun accident.

Cependant Mme BEGNI insiste sur le caractère dangereux de la RD 31 au niveau du hameau, rappelant que plusieurs accidents ont été constatés.

Il serait utile de marquer le caractère dangereux du site dans le sens Leynes-Serrières par un panneau comme on peut trouver sur différents sites fréquentés, touristiques ou autres.

Par ailleurs, Mme BEGNI signale que la sortie de son parking est très dangereuse et souhaiterait que la Mairie face installer un miroir pour aider à la sortie du parking.

M. Claude BOURDON se charge de contacter de nouveau la DRI afin d'obtenir son accord pour la pose d'un panneau de danger qui alerterait les usagers de la route et serait susceptible de faire réduire la vitesse sur ce secteur ainsi que l'implantation d'un miroir sur le parking de Mme BEGNI.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Présentation du compte administratif 2017 par M. Gianni FERRO, 2^{ème} adjoint.

Résultat excédentaire de fonctionnement de : 160 159,88 €,

Résultat déficitaire d'investissement de : 40 180,96 €

Restes à réaliser : 32 670,00€ en dépenses d'investissement

Restes à réaliser 25 901,00€ en recettes d'investissement

Après la sortie de M. le Maire, le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2017 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 001 : 40 180,96€ (excédent d'investissement reporté)

Au compte 002 : 160 159,88€ (excédent de fonctionnement reporté).

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2017 tenu par Madame TANGUY Percepteur de la Roche-Vineuse. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré d'écide, à l'unanimité, de l'approuver.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2018

M. Jean-Claude LAPIERRE présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2018 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 571 291,00€ et en Investissement un total de dépenses de 470 230,00€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2018 dont la synthèse est exposée ci-après :

SOLUTRE

2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

011 dont Tx en régie	100 230,00	70 Produits de services	2 010,00
012 Personnel	122 836,00	73 Impôts et taxes	306 842,00
65 Elus et contingent	102 991,00	74 Dotations et part.	38 326,00
66111 Intérêts emprunts	5 060,00	752 Baux et locations	53 694,00
014 FPIC	750,00	777-042 Amor Val lamart	260,00
Amortissements 6811-042	7 355,00	722-042 Tx en régie	10 000,00
67 Charges excep.(CCAS)	700,00	013 Atténuation charges	0,00
O22 Dép imprévues	7 694,00	77 Produits except,	0,00
S/total	347 616,00	S/total	411 132,00
EXCEDENT	63 516,00	002 EXC FONC REPORTE	160 159,00
O23 Virement à la S I	223 675,00		
	571 291,00	TOTAL	571 291,00

INVESTISSEMENT

165 Dépôts et cautions	1 580,00	10222 FCTVA	44 000,00
238 Avances Travaux	6 000,00	10223 Taxe locale Equip	0,00
2315-040 Tx régie	10 000,00	041 Op. Patrimoniales	0,00
041 Op patrimoniales	0,00	1068	0,00
1641 Capital emprunts	104 350,00	Amortissements 28-040	7 355,00
20 (dont 2031 études)	15 320,00	10226 Taxe aménag	9 031,00
2041582 (Tx SYDESL)	16 500,00	13 Subv investissement	138 409,00
21 Immo corporelles	46 714,00	16 Emprunts	0,00
2313 Immo en cours	131 000,00	024 Produits de cessions	0,00
2315 Immo Voirie	131 636,00	165 Dépôts et caut reçus	1 580,00
Amor Val lamar 139-040	260,00	238 Avances Travaux	6 000,00
020 Dép, imprévues	6 870,00	S/total	206 375,00
S/total	470 230,00	001-EXCEDENT	40 180,00
		001 DEFICIT Inv	0,00
	470 230,00	021 Virement de la SF	223 675,00
		TOTAL	470 230,00

Résultat clôture 2016	Affectation 2017	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
-82 945,29	0,00	123 126,25	40 180,96 <i>inv.</i>
281 755,28	227 281,29	105 685,89	160 159,88 <i>fonct.</i>
198 809,99		64 589,81	200 340,84
		RAR DEPENSES	32 670,00
		RAR RECETTES	25 901,00
		EXC INV REPORTE	40 180,00
		EXC FONC REPORTE	160 159,88

4) TRAVAUX

M. Claude BOURDON se charge de contacter M. CUERQ du Cabinet BEVS pour lui demander, comme convenu lors du conseil municipal du 6 février dernier, de préciser le devis qu'il a établi pour le programme de travaux 2018, en détaillant notamment la longueur de voirie concernée.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES 2018 (état 1259)

Le Maire et les membres du conseil municipal ont examiné les bases des impositions directes locales 2018 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (Trésorerie Générale de Saône et Loire). Le produit s'élève à 287 736€ contre 283 588€ en 2017 (soit une augmentation des bases de + 1,46%).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population, soit :

Taxes	Taux 2017	Coefficient de variation proportionnelle		Taux de référence 2017	Taux votés 2018	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit correspondant
d'habitation	14.42%	287 736	= 1,000000	14.42 %	14.42 %	557 000	80 319
foncière (bâti)	19.73%	287 736		19.73 %	19.73 %	370 400	73 080
foncière (non bâti)	34.92%	Produit fiscal à taux constants		34.92 %	34.92 %	384 700	134 337
TOTAL PRODUIT							287 736

6) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2018

Ayant entendu le détail des subventions, prévues au budget primitif de 2018, chapitre 65 – Article 6574 qui pourraient être accordées à diverses associations et fondations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6574, un montant de 300€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	200 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €
TOTAL	300,00 €

7) VERSEMENT D'ACOMPTE POUR TRAVAUX DE LA SALLE D'ACTIVITE ET DE LA SALLE DE GARDERIE

La commission d'appel d'offre réunie le 16 février dernier a validé les devis des entreprises GUILLARD, DUBOIS et RUDE envoyés dans le cadre de la consultation 18 SP01. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les devis suivants et tous documents se rapportant à cette opération et à faire procéder au versement d'un acompte de 30 % de la commande sur signature d'un contrat de travaux et production d'une facture d'acompte.

* RUDE Sébastien (électricité) Devis 0051 d'un montant HT de 2 415,00€ (TTC : 2 898,00€)

* DUBOIS Nicolas (Plomberie) Devis DE-2018-013 d'un montant HT de 1 415,48€ (TTC : 1 698,58€)

* GUILLARD SARL (Plâtrerie-peinture) Devis HT de 12 736,44€ (TTC 15 283,72€).

8) SYDESL : RACCORDEMENT PARCELLE C 165 (DEMANDE 526059)

Le Maire expose que, en réponse à une demande transmise au SYDESL concernant le raccordement de la parcelle 165 de M. RENAUD (demande n° 52609), le montant des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain serait d'environ 5 900€ HT.

Le SYDESL, dans son courrier du 26 décembre 2017, annonce un coût résiduel d'environ 3 600€ HT à la charge de la commune de SOLUTRE-POUILLY.

Afin de pouvoir donner suite à cette opération, le SYDESL demande de confirmer la demande de raccordement. Le Conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confirmer la demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain de la parcelle C 165 de M. RENAUD et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

9) DELEGATION DE MANDAT AU SYDESL POUR LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES ENERGETIQUES MULTI-FLUIDES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDESL propose aux collectivités du département la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique complète, comprenant notamment les aspects suivants : Mise en place d'un plan d'actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores ; Accès gratuit à une application de suivi des consommations énergétiques des communes.

Pour mener à bien ces différentes actions de manière mutualisée, le SYDESL requière une délégation de mandat pour la mise à disposition de données énergétiques de la commune mentionnées à l'article D.111-53 et en application de l'article D111-55 du code de l'énergie. Le Conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner mandat au SYDESL pour qu'il récupère directement les données de consommation auprès des fournisseurs et/ou distributeurs tous fluides, conformément aux textes susvisés et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le mandat de délégation au SYDESL pour la récupération de ces données de consommation énergétiques.

10) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

L'entreprise BODET-CAMPANAIRE est intervenue pour réparer l'horloge endommagée du clocher de l'église. Le coût TTC de cette réparation s'élève à 2 920,80€.

Les travaux de la salle d'activité et de la salle de garderie débuteront début avril.
Les associations seront prévenues de la fermeture de la salle du 1^{er} avril au 15 Mai prochain.

Mme Isabelle BERGER informe le conseil de la mise en place du fleurissement 2018. La commande de fleurs sera passée dans les prochains jours.

M. Gianni FERRO informe le conseil de la prochaine réunion du SIVOS le lundi 26 Mars.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Excusé (a donné pouvoir à Claude BOURDON)
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre	Excusé (a donné pouvoir à Jean-Claude LAPIERRE)		

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2018/009	Délibération sur le compte administratif 2017 communal	2018/014	Autorisation du conseil sur les devis des entreprises DUBOIS-RUDE-GUILLARD pour les travaux de rénovation de la salle d'activité et de la garderie et autorisation de versement d'acompte.
2018/010	Vote du compte de gestion communal de 2017	2018/015	Confirmation de la demande de raccordement de la parcelle cadastrée C 165 appartenant à M. RENAUD.
2018/011	Vote du Budget primitif communal 2018	2018/016	Délégation de mandat au SYDESL pour la mise à disposition des données énergétiques multi-fluides
2018/012	Vote du taux d'imposition des taxes foncières – Etat 1259 – pour l'année 2018	2018/017	Accord sur le devis DE-2018-024 de l'entreprise DUBOIS Nicolas pour l'installation d'un ballon sanitaire sur chaudière existante et suppression du chauffe-bains de la cantine scolaire
2018/013	Attribution des subventions communales pour 2018	2018/018	Accord sur le devis DE-2018-025 de l'entreprise DUBOIS Nicolas pour le remplacement du chauffe-eau électrique et remplacement du robinet de lavabo du local des cantonniers.

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 3 Avril à 18H30

La séance est levée à 20h45.